

# ENQUÊTE PUBLIQUE

## Projet de révision de la charte du parc naturel régional Normandie-Maine

### Compte rendu d'entretien avec un élu

**Entretien du 30 mai 2023**

**Conduit par Jean-Claude THOMAS**

**Avec Mme Véronique GAMAIN**

**Conseillère municipale à Ambrières les Vallées**

**en présence de M Guy MENARD, maire d'Ambrières les Vallées.**

Un entretien complet avait été conduit avec M MENARD lors de la permanence du 5 mai 2023 et un CR avait été rédigé.

Ce dernier a souhaité aujourd'hui me faire rencontrer l'une des élues, Mme GAMAIN qui pilote la commission tourisme. Elle est par ailleurs exploitante d'un camping sur la commune.

Mme GAMAIN est également suppléante de Mme DUBOIS, qui représente la commune auprès du syndicat du Parc.

Elle est très intéressée par les orientations de la prochaine charte en matière de tourisme.

Elle est propriétaire du camping "Parc des Vaux", situé à Ambrières, qui offre la capacité d'hébergement la plus importante du département avec plus de 100 emplacements sur 3,5 hectares. Elle accueille plus de 6.000 personnes chaque année. Les possibilités d'hébergement sont multiples, mobil-homes, petites maisons, mais aussi emplacements nus pouvant accueillir des tentes, caravanes et camping-cars. L'ensemble est très boisé, situé au bord d'une rivière et sur l'itinéraire "Vélo Francette" qui relie Ouistreham à La Rochelle.

Elle considère que le nombre de touristes accueillis sur le territoire peut augmenter de manière significative à la condition que le Parc prenne un certain nombre d'initiatives.

Elle déplore notamment l'absence de circuits permettant aux touristes d'optimiser leurs séjours.

Elle remarque également que les différents éléments patrimoniaux dont le Parc assure la protection ne sont pas suffisamment portés à la connaissance du public.

M MENARD partage ces réflexions, indiquant qu'il est prêt à faire l'acquisition des éléments de signalisation qui permettrait de mieux faire connaître le Parc.

Il m'invite, en fin de permanence, à visiter le camping du Parc des Vaux qui, pour lui, représente un modèle type de l'hébergement qui doit être dupliqué pour accompagner l'objectif de développement du tourisme vert retenu par le Parc.

Mme GAMAIN m'informe également qu'elle accompagnera systématiquement Mme DUBOIS aux réunions organisées par le syndicat du Parc, car elle pourrait être amenée à reprendre le dossier.

Elle apportera une contribution sur le registre dématérialisé.

*PS: Suite à la permanence, je me suis rendu au Parc des Vaux pour visiter les installations. J'ai constaté l'existence d'un bel outil qui correspond parfaitement aux attentes d'une clientèle pratiquant le tourisme vert.*